La France Mutualiste XVOUS

n°65
SEPTEMBRE 2019



VOTRE MUTUELLE

La France Mutualiste
a besoin de vous!

PATRIMOINE
Bien rédiger votre
clause bénéficiaire

FONDATION Un lieu inédit pour la Libération de Paris

L'assurance d'un esprit de famille

ÉDITO



éforme des retraites, loi Pacte... l'actualité législative est restée riche durant l'été et les conséquences de ces textes devraient rapidement se faire sentir sur notre quotidien à tous.

Toutefois, notre mutuelle prépare ces échéances depuis quelques temps en se transformant et en faisant évoluer sa gamme de produits. Il en est ainsi avec la modernisation de notre solution Actépargne2 présentée dans ce numéro.

En septembre, le conseil d'administration se réunit afin de réfléchir à la meilleure stratégie pour répondre à ces évolutions législatives. C'est également le mois de lancement de la grande campagne TV de la mutuelle, que vous pouvez retrouver sur notre site.

Par ailleurs, une mutuelle c'est d'abord des adhérents qui s'expriment. Chacun peut s'investir à travers les comités mutualistes locaux et avec les délégués qui participent aux assemblées générales. Le processus électoral va s'enclencher pour un vote début 2020. Prenez contact avec vos comités pour candidater comme délégué de votre département.

Enfin, je souhaite à toutes les familles courage et réussite dans cette nouvelle année « scolaire » qui démarre.

SOMMAIRE

n°65

04 VOTRE MUTUELLE

La France Mutualiste a besoin de vous!

06 VOS CONTRATS

Actéparque2 évolue

08 PATRIMOINE

Bien rédiger la clause bénéficiaire de vos contrats

10 AUTO HABITATION SANTÉ

Auto : le point sur le bonus-malus

12 ESPRIT DE FAMILLE

Se reconstruire par le sport après une blessure de guerre

14 TRANSMISSION

Hubert Faure, survivant du commando Kieffer

& Vous

ERRATUM: Dans le numéro précédent, nous vous présentions *L'Hermione* en chiffres. Le nombre de gabiers embarqués sur la durée du voyage 2019 est de 155 au lieu de 5.

Commander un livre ou un dvd de l'ECPAD

La remise de 30% est réservée aux lecteurs de La France Mutualiste & Vous sur l'un et/ou l'autre des deux DVD présentés dans le numéro 65 du 20 septembre 2019 au 20 novembre 2019. Cette offre est non cumulable et n'est valable que pour une seule commande.

CODE PROMOTION: FM0919

Renseignements: 0149605988

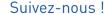
- Par Internet : www.boutique.ecpad.fr
- Par courrier : sur papier libre, chèque à l'ordre de « L'agent comptable de l'ECPAD », ajouter 5,50 € de frais d'expédition forfaitaires. Adresse : ECPAD, 2 à 8 route du fort, 94200 IVRY-SUR-SEINE

Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Tour Pacific | 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex

Directeur de la publication : Dominique Burlett, président — Directeur de la rédaction : Dominique Trébuchet, directeur général Comité de rédaction : Brigitte Daeschler, Jacques Desbois, Nicolas Flambeaux, Vincent Godard, Tania Gombert, Charlotte Laour, Alain Marais, Richard Pernod, Stanislas Perrin, Maud de Valicourt — Réalisation : The Progressive Company — Impression : AGIR GRAPHIC, Il Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval — Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1119 M 07058 — Crédits photo : iStockphoto, Hubert Faure, ministère des Armées, La voile pour se reconstruire, ADH, CSINI, Pierre Antoine - Photo de couverture : iStockphoto. Prix au numéro : 0.30 €











La France Mutualiste

www.la-france-mutualiste.fr

T. 0140537800

EN CHIFFRES



Jusqu'à ce montant, versé sous forme de don pour reconstruire la cathédrale Notre-Dame de Paris, vous bénéficiez de 75 % d'exonération sur vos impôts. Au-delà de cette somme, l'avantage fiscal reste fixé à 66 %.

Source: Gouvernement Français

1 français sur 5

Près de 22% des Français attestant épargner via une assurance vie, un Livret A, un PEL, etc. affirment ne détenir qu'un seul et unique produit d'épargne. Ce pourcentage augmente chez les femmes (25% ne détiennent qu'un placement), les 18-24 ans (28%) et les foyers qui vivent avec moins de 2 000 euros par mois (30%).

Source : Sondage OpinionWay, juin 2019



31 juillet 2019

C'est à cette date que le général d'armée Thierry Burkhard a pris ses fonctions de chef d'étatmajor de l'armée de Terre. Il est commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite, titulaire de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures et de la Croix de la Valeur militaire.

Source : Ministère des Armées





94 %

À l'heure où l'apprentissage du codage et des sciences du numérique se développe dans les programmes scolaires, les parents sont d'accord avec cette orientation technologique : 94 % d'entre eux sont majoritairement favorables à l'utilisation des nouvelles technologies pour l'enseignement scolaire au lycée.

Source : Étude « Label Approuvé par les Familles », 2019



75 ans

Le 25 août dernier, Paris célébrait le 75 ème anniversaire de sa Libération. La semaine de l'insurrection a coûté la vie à près de 500 civils, dont les noms sont honorés par des plaques commémoratives dans toute la capitale.

Source: France 24

La France Mutualiste a besoin de vous ! Devenez délégué de votre département

En devenant délégué(e), vous défendez les intérêts des adhérents et participez au développement de votre mutuelle. Vous êtes un maillon essentiel de La France Mutualiste. Prenez date, les prochaines élections se dérouleront entre le 20 février et le 20 mars 2020.

Être délégué(e), un rôle clé

Élu pour un mandat de 3 ans renouvelable, le délégué est d'abord le porte-parole des adhérents de sa section de vote*. En effet, tous les ans, il est appelé à participer à l'assemblée générale de La France Mutualiste, durant laquelle il vote les statuts, débat sur les activités de la mutuelle, approuve les comptes et élit les administrateurs (tous les 3 ans). À l'occasion de ce grand rendez-vous, son conjoint est aussi convié.

Pour assurer au mieux ce rôle clé, la mutuelle lui propose une formation, met à sa disposition des informations régulières (newsletter trimestrielle des délégués et messages importants) ainsi qu'une adresse mail.

Le délégué est également invité à s'investir dans la vie mutualiste locale

au sein de son comité, avec lequel il participe aux réunions de travail et d'information. Il est force de proposition en matière d'action sociale, de mécénat et de promotion de la mutuelle au niveau local.

*Pour assurer une meilleure représentation territoriale des adhérents, la section de vote correspond désormais à un département.

Ils témoignent









Pour **Jean-Marie Wilmart**, délégué à Agen depuis 2017, ancien commando parachutiste de l'Air et adhérent depuis 1997 via la RMC, « être délégué permet de perpétuer les valeurs qui nous unissent ». Ancien militaire de carrière, il explique s'être engagé « pour accompagner les autres, par esprit d'aide et de cohésion ». Il est fier de « porter les couleurs de La France Mutualiste et participer aux évènements de la région », parce qu'« être délégué est une tâche noble ».

Julien Angwe-Nze, élu à Tours et directeur de service à la Protection Judiciaire de la Jeunesse au ministère de la Justice, explique : « ce rôle d'ambassadeur est enrichissant sur le plan humain et mon implication dans la vie mutualiste est totalement compatible avec ma vie professionnelle. » Il apprécie « la synergie avec les membres du comité ». Souscripteur d'un contrat Actépargne2 depuis 2012 et délégué depuis 2017, il appelle les adhérents à « s'engager sans hésiter! »

Cet engouement est partagé par **Dimitri Merchez**, expert en marketing, souscripteur d'un contrat Actépargne2 depuis 2007 et élu au comité de Paris depuis 2008. « Être délégué, ça permet de se connaître, d'échanger et de se retrouver avec plaisir une fois par an pour l'assemblée générale. Alors moi, je dis aux adhérents en activité qui se posent la question de se présenter comme délégué : allez-y! soyez acteurs! Je suis un exemple que c'est tout à fait compatible avec une vie professionnelle. »

Et la conclusion est apportée par **Corinne Gonzalvez**, secrétaire à la Journée de Défense Citoyenne, adhérente de la mutuelle grâce à son contrat Actépargne2, et déléguée à Toulouse depuis 2017 : « Le délégué joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de la mutuelle, c'est le lien entre le Conseil d'Administration et les adhérents. C'est un engagement citoyen et bénévole à la portée de tous, qui permet d'intégrer une grande famille.».

En pratique

Les conditions d'éligibilité

Pour être éligible en tant que délégué au sein d'une section de vote, il faut, au 31 décembre 2019 :

- · avoir au moins 18 ans révolus
- avoir une adresse dans le périmètre géographique de la section de vote (résidence)
- avoir la qualité de membre participant (être adhérent)
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L.114-21 du Code de la mutualité
- ne pas être salarié de la mutuelle

Le dossier de candidature

Pour être validé, le dossier doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- une photocopie couleur recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité
- · une photographie d'identité couleur récente,
- · un curriculum vitae précisant :
 - nom, prénoms, adresse complète téléphone, adresse mail
 - date de naissance
 - expérience professionnelle
 - numéro d'adhérent et section de vote (département de résidence)
 - mandats éventuellement exercés au sein de la mutuelle (mandataire mutualiste, président de comité mutualiste, délégué administrateur, etc.)
- · un courrier précisant vos motivations

Le dossier complet doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard le 17 janvier 2020, à l'adresse suivante : La France Mutualiste / Direction des Instances Élection des Délégués / Tour Pacific - 11-13 cours Valmy / 92977 PARIS LA DEFENSE Cedex

En savoir plus:

- Les statuts de la mutuelle : www.la-france-mutualiste.fr/publication/ statuts-et-reglement-interieur-2019
- Le règlement de vote : www.la-france-mutualiste.fr/publication/rdvd

Chiffres 2018

Les chiffres 2018 de La France Mutualiste, approuvés lors de l'assemblée générale du 23 mai 2019.

BILAN (présentation simplifiée – en millions d'euros)	
Actifs incorporels	0,2
Placements	7 597,4
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	292,9
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1,3
Créances	105,5
Autres actifs	182,8
Comptes de régularisation – actif	155,8
TOTAL DE L'ACTIF	8 335,9
Fonds propres	909,1
Provisions techniques	7 022,3
Provisions techniques des opérations en unités de compte	292,0
Provisions risques et charges	3,6
Autres dettes	42,6
Comptes de régularisation – passif	66,3
TOTAL DU PASSIF	8 335,9

COMPTE DE RÉSULTAT (présentation simplifiée – en millions	d'euros)
Cotisations	335,2
Produits des placements	321,6
Ajustement ACAV (plus-values)	-
Autres produits techniques	0,8
Charge des prestations	- 434,2
Charge des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	109,8
Participation aux résultats (excédents)	- 170,1
Frais d'acquisition et d'administration	- 36,7
Charges des placements	- 47,7
Ajustement ACAV (moins-values)	- 26,7
Autres charges techniques	- 6,7
Produits des placements transférés au compte non technique	- 26,9
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	18,4
Produits des placements alloués du compte technique vie	26,9
Autres produits non techniques	0,1
Autres charges non techniques	- 1,6
Résultat exceptionnel	0
Impôts sur le résultat	- 24,7
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	19,1

Situation patrimoniale

La répartitions des actifs de La France Mutualiste par grandes catégories au 31/12/2018, en pourcentage de la valeur de marché :



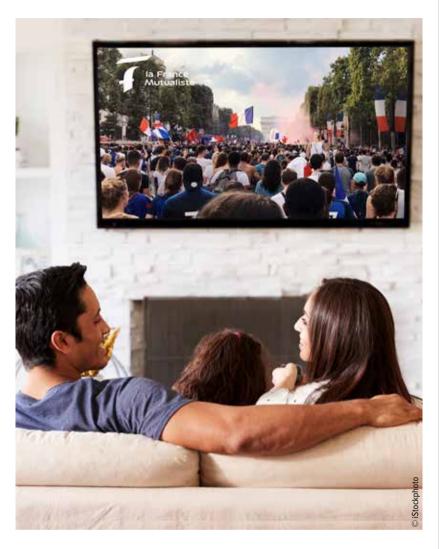
73,5% Produits de taux d'intérêts

16,0% Immobilier

7,5% Produits actions

3,0% Monétaire

Une campagne TV pour rayonner



La France Mutualiste est repartie en campagne à la télévision, entre le 8 et le 29 septembre. Cette nouvelle vague publicitaire avait pour objectif de développer la notoriété de notre mutuelle et de faire rayonner son esprit de famille mais aussi de présenter nos offres de rentrée.

Le jour de lancement de la campagne était consacré au film institutionnel de

Retrouvez nos publicités et les conditions de nos offres sur le site **www.lafrancemutualiste.fr**

30 secondes, rappelant nos engagements et notre activité. Dès le lendemain, 2 autres spots de 15 secondes venaient compléter la campagne, avec un focus sur les offres du moment pour les assurances auto, habitation et épargne.

Au total, près de 1 400 passages étaient programmés, en spots de 30 secondes ou 15 secondes, avec une visibilité sur les chaines de France Télévisions, de la TNT, et sur MYTF1: par exemple, à l'occasion de l'émission 'C à Vous' sur France 5, avant certains JT de France 2, au moment du 12-13 de France 3 ou encore au saut du lit avec Télématin sur France 2.

Actépargne2 évolue, des solutions pour toutes les générations

L'esprit de famille, c'est aussi proposer des offres pour tous. Dès cet automne, Actépagne2 se décline en solutions adaptées à toutes les générations et aux grandes étapes de la vie : jeunes, actifs, seniors, personnes en situation de fragilité. Quels que soient vos projets d'épargne, Actépargne2 vous propose LA solution la plus adaptée.

Bon plan épargne!

Jusqu'au 15 décembre 2019, bénéficiez de 0% de frais sur le 1er versement en souscrivant un contrat d'assurance vie Actépargne2 dans le cadre de la gestion profilée (sous conditions). Retrouvez le détail de l'offre sur le site www.lafrancemutualiste.fr

Contactez nos conseillers

Par téléphone : **01 40 53 78 00** (appel non surtaxé)

Via notre site internet :

www.lafrancemutualiste.fr

Jeunes : se lancer dans l'épargne

La France Mutualiste propose une solution aux jeunes jusqu'à leur 28^{ème} anniversaire pour les aider à se constituer une épargne. L'objectif est de leur permettre d'anticiper le financement de leurs premiers projets comme le permis de conduire ou l'achat d'un logement.

Pour eux, 70 € suffisent pour ouvrir un contrat et les frais sur versements sont offerts jusqu'à 15 000 €. Au-delà de 28 ans, ils conservent les avantages fiscaux du contrat.

Actifs: préparer sa retraite

Avec Actépargne2, vous disposez d'une solution pour vous constituer un complément de retraite pendant la vie active. La souplesse du contrat vous offre aussi la possibilité de débloquer des fonds en cas de besoin.

Seniors: transmettre son patrimoine

Grâce à la fiscalité de l'assurance vie et à ses taux de rendements attractifs, Actépargne2 est une solution clé en main pour faire fructifier votre épargne et transmettre votre patrimoine dans les meilleures conditions. Avec Actépargne2, vous pouvez bénéficier de revenus réguliers

sous forme de rente. Un placement idéal pour mieux vivre sa retraite.

Personnes fragiles : protéger leur épargne

Avec Actépargne2, les personnes en situation de vulnérabilité, notamment sous tutelle ou curatelle, ou éligibles à l'épargne handicap, peuvent bénéficier d'une formule sécurisante. Actépargne2 permet en effet de garantir que les avoirs des personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique ne puissent être investis en unités de compte*, sauf accord du juge.

Diversifier son épargne

Si vous souhaitez une solution clé en main pour gérer votre contrat et tenter de dynamiser vos placements de manière automatique, La France Mutualiste vous propose la gestion profilée, avec des options adaptées à votre appétence au risque:

- **Profil prudent :** votre épargne est investie à 75 % sur du fonds en euros et à 25 % sur des unités de compte*.
- **Profil équilibre :** l'investissement de votre épargne est réparti à 50 % sur du fonds en euros et à 50 % sur des unités de compte*.

- **Profil dynamique :** 75 % de votre épargne est investie sur des unités de compte* et 25 % sur du fonds en euros.

Dans le cadre de la gestion profilée, toutes les solutions d'Actépargne2 proposent désormais une réallocation automatique semestrielle. Cette fréquence d'arbitrage garantit une répartition cible entre les différents supports financiers. (Cette évolution est aussi valable pour le Livret Jeun'Avenir).

Des options gratuites pour piloter son épargne

Profitez de l'arbitrage automatique en vue de sécuriser progressivement l'épargne à l'approche d'un terme que l'adhérent fixe librement.

Vous pouvez aussi dynamiser les plus-values avec l'arbitrage automatique de la plus-value constatée sur le fonds en euros vers un ou plusieurs fonds en unités de compte*.

* La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

Nouveau

Un service d'anticipation successoral

Cet automne, grâce a un espace en ligne dédié et gratuit pendant un an*, vous pourrez accéder à des services de testament en ligne et de gestion de vos dernières volontés. Nos conseillers pourront également vous établir un bilan successoral complet.

La France Mutualiste s'est associée à la société Testamento, première plateforme de sécurisation de biens et de personnes, afin de mettre à la disposition de ses adhérents un service de testament en ligne :

• Un espace privilège, accessible depuis l'espace adhérent de La France Mutualiste permettra d'accéder à un Kit Info Succession personnalisé, d'effectuer son Testament Express en ligne, de rédiger son Inventaire et d'indiquer ses dernières volontés. Vous aurez également la possibilité d'enregistrer votre testament et de l'archiver chez un notaire partenaire de Testamento pour 39,99 € TTC.



• Un bilan successoral, que nos conseillers pourront vous proposer avec des simulations non contractuelles et des informations pratiques sur les principes généraux d'une succession, les droits de succession, l'utilité des dispositions d'anticipation successorale et de prévoyance, etc. tout en prenant en compte les critères de votre situation personnelle. Prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers mutualistes.

*Services Testamento "illimité" pour les adhérents de La France Mutualiste pendant 1 an à partir de la date d'activation de l'espace privilège tant que le contrat de mise à disposition des services est en vigueur.

Bien rédiger la clause bénéficiaire de vos contrats

Tous les contrats d'assurance vie ou décès comportent une clause bénéficiaire. Elle permet de désigner les personnes qui percevront le capital ou la rente après votre décès. Elle est donc très importante, et doit s'adapter aux évolutions de votre situation personnelle.

Une clause « standard » intégrée dans tous les contrats

Lorsque vous souscrivez un contrat d'assurance vie, une clause bénéficiaire est prévue dans le bulletin de souscription, laquelle répond aux objectifs de transmission les plus courants. Elle stipule par exemple que les capitaux disponibles seront transmis au décès de l'assuré:

- À son conjoint non séparé de corps ou partenaire de PACS;
- À défaut, ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales;
- À défaut aux autres héritiers.

Il est toujours fortement conseillé de désigner plusieurs bénéficiaires, car en cas de décès prématuré du premier, les autres vont pouvoir alors récupérer les capitaux. Sinon, en l'absence de bénéficiaire, le capital est réintégré dans la succession avec une fiscalité nettement moins avantageuse. Bien généralement, la clause est rédigée directement dans le contrat d'assurance vie. Mais vous pouvez la rédiger dans un testament déposé chez votre notaire.

Opter pour une clause personnalisée

Il est également possible de personnaliser cette clause en fonction de vos souhaits : privilégier un enfant ou un tiers par exemple. Vous pouvez également prévoir une répartition différente selon les bénéficiaires (exemple : 50 % à mon fils, 40 % à mon épouse, 10 % à mon petit-fils, etc.). Mais attention ! Quelques précautions s'imposent, notamment si les bénéficiaires ne sont pas vos héritiers réservataires : ces derniers pourraient demander au juge de réintégrer la valeur du contrat dans la succession, lorsque les primes peuvent être considérées comme « mani-

festement exagérées » eu égard aux facultés d'épargne de l'adhérent.

Enfin, il est important de désigner ses bénéficiaires avec le plus de précisions possibles: prénom, nom, date et lieu de naissance, numéro de Sécurité sociale, etc. pour éviter des problèmes d'identification.

Faire le point régulièrement

La vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille! Mariage, divorce, rupture de PACS, naissances, etc. peuvent modifier vos rapports à vos proches. Il faut donc que cette clause soit adaptée à votre situation. Si cette clause n'est plus en adéquation avec vos volontés, vous pouvez la modifier sans problème. Il faut alors:

 Adresser une lettre manuscrite, datée et signée de votre main, comportant les références de votre contrat et une désignation très précise du ou des nouveaux bénéficiaire(s). L'assureur vous enverra ensuite un avenant précisant ces modifications.

Il est aussi possible d'adresser un courrier à votre notaire afin de consigner vos volontés au sein d'un testament, si la clause a été déposée chez lui. Il est conseillé de mentionner les références du contrat (nom de l'assureur, numéro...), et de communiquer à votre assureur les coordonnées du notaire chargé de votre succession.

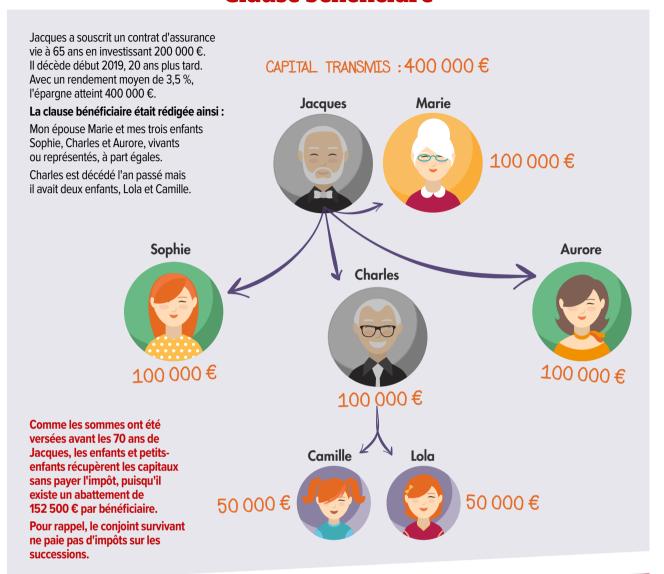
Retrouver un contrat ou un bénéficiaire

Plusieurs organismes permettent de faciliter les recherches de contrats existants et de bénéficiaires. Zoom sur trois dispositifs.

L'AGIRA (Association pour la Gestion du Risque en Assurance) est chargée d'organiser la recherche de contrats d'assurance vie non réclamés en cas de décès du souscripteur. Ce dispositif est ouvert aux assureurs ainsi qu'aux personnes physiques ou morales estimant être bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie souscrit par une personne décédée. CICLADE est un service créé en application de la loi du 13 juin 2014 (« Loi Eckert ») permettant de rechercher gratuitement les sommes issues d'assurances vie et de comptes inactifs transférés à la Caisse des Dépôts. Sans réclamation après une période totale de 30 ans, les fonds d'un contrat d'assurance vie non réglé sont définitivement reversés à l'Ftat.

FICOVIE (Fichier des contrats d'assurance vie) est un fichier géré par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) contenant toutes les informations d'un contrat d'assurance vie et/ou décès. Les assureurs doivent v déclarer tous leurs contrats de plus de 7 500 euros. Les informations sont conservées pendant 30 ans à compter de la date de dénouement du contrat. S'agissant des contrats en déshérence. le versement de sommes à la Caisse des Dépôts et des Consignations doit intervenir 10 ans après la prise de connaissance du décès de l'assuré. Les notaires doivent consulter FICOVIE dans le cadre du règlement des successions.

Clause bénéficiare



Déshérence

Désigner un bénéficiaire pour le souscripteur d'un contrat d'assurance vie est essentiel pour éviter que les sommes versées sur ce contrat tombent dans le droit commun des successions. Toutefois, même quand un bénéficiaire est désigné, la compagnie d'assurance n'est pas toujours en mesure de le

retrouver soit par non information du décès, soit par la difficulté à identifier ce bénéficiaire. Afin d'éviter une situation dite de déshérence, les assureurs veillent lors de la souscription du contrat à clairement identifier le souscripteur et à attirer son attention sur la nécessité de rédiger une clause bénéficiaire permettant une identification aisée du bénéficiaire. Les assureurs devront en outre sensibiliser les souscripteurs sur l'intérêt d'informer

le bénéficiaire dans la mesure où depuis le 18 décembre 2007, l'acceptation du bénéficiaire (rendant irrévocable le choix de sa personne) ne peut plus résulter que d'un acte signé entre le souscripteur et le bénéficiaire voire l'assureur. Par-delà ces précautions préalables, les assureurs à la recherche des bénéficiaires et assurés décédés peuvent faire appel à des enquêteurs privés ou encore à l'AGIRA.



Auto

Le point sur le bonus-malus



Le Coefficient de Réduction Majoration (CRM), ou bonus-malus, est un élément clé en assurance auto. Il figure sur le relevé d'information et détermine, avant tout, le montant de la cotisation.

Le bonus-malus est un coefficient appliqué au tarif d'assurance à chaque échéance annuelle. Dans la définition du bonus-malus, il faut savoir qu'un coefficient inférieur à 1 réduit la prime. S'il est supérieur à 1, il l'augmente.

Par exemple, avec une cotisation de référence à 200 euros :

- si le CRM est de 1, celle-ci n'est pas modifiée : le montant est de 200 euros
- si le CRM est de 0,5, la cotisation est divisée par 2 : le montant est de 100 euros
- si le CRM est de 1,25, la cotisation est augmentée d'un quart : le montant est de 250 euros

Lors d'une première souscription d'une assurance auto, le coefficient bonus-malus de départ est de 1.

Le bonus-malus chez le même assureur

Le système du bonus-malus fonctionne de la même manière chez tous les assureurs. En changeant de véhicule ou d'assurance, le CRM est conservé.

Le coefficient applicable est celui du premier véhicule. Par contre, il n'est transféré que si le conducteur désigné dans les conditions particulières est le même.

Si c'est le conjoint ou un enfant jeune conducteur qui est mentionné au nouveau contrat, le bonus-malus ne leur est pas transféré. Par la suite, l'évolution des CRM des différents véhicules est indépendante.

Le bonus-malus chez un nouvel assureur

En cas de changement d'assurance, le bonus-malus reste acquis. Le nouvel assureur demandera un relevé d'information pour calculer la prime. Dans ce cas, certains assureurs prennent en compte les accidents survenus dans les 2 mois précédant l'échéance annuelle du contrat. D'autres maintiennent les conditions de souscription, même s'il y a un accident responsable entre la souscription et la prise d'effet.

Si le véhicule a été assuré pendant au moins 9 mois consécutifs depuis la dernière échéance annuelle, il est possible de bénéficier de la baisse du coefficient chez le nouvel assureur, à condition qu'il n'y ait pas eu d'accident responsable.

Habitation

Sous-louer son logement : oui, mais...

Selon la loi du 6 juillet 1989, il est interdit au locataire de sous-louer son logement, sauf accord préalable et écrit du propriétaire. Le cas échéant, le locataire peut transmettre l'autorisation écrite du propriétaire et la copie du bail en cours au sous-locataire. Dans le cadre d'une sous-location, le locataire secondaire est couvert par le contrat d'assurance habitation du locataire principal. Ce dernier a intérêt à exiger une attestation d'assurance de la part du sous-locataire (dès lors que l'obligation en est inscrite dans le bail), ou souscrire une assurance « avec recours du sous-locataire » qui le protègera en cas de problème. À défaut, c'est le locataire principal qui sera tenu pour responsable. Enfin, toute sous-location non déclarée expose le locataire à une résiliation de son bail sans aucun préavis.



Santé

Moins de risques cardiovasculaires pour les seniors qui ont un chien



Avoir un chien, c'est sain. Les propriétaires de chien verraient leur risque de mortalité cardiovasculaire réduit de 36 %. C'est ce que la Société Protectrice des Animaux (SPA) a rappelé à l'occasion de ses portes ouvertes, les 18 et 19 mai, en association avec la Fédération Francaise de Cardiologie (FFC). Adopter un chien est en effet un excellent moyen, notamment pour les plus de 60 ans, de lutter contre la sédentarité car ce compagnon à quatre pattes demande à être sorti quotidiennement. Il permet de nouer des relations et de s'extraire de la solitude qui ronge beaucoup de personnes âgées, ce qui peut les amener à déprimer et à consommer de l'alcool, du tabac, à manger de façon déséquilibrée... augmentant ainsi le risque de connaître des problèmes cardiovasculaires. Selon une étude menée par les Petits Frères des Pauvres, 900 000 Français âgés de 60 ans et plus vivent isolés de leur famille et de leurs amis. Parmi elles, 300 000 sont dans un isolement extrême.

Source : France Mutualité

Se reconstruire par le sport après une blessure de guerre



Être militaire, c'est s'engager pour son pays. C'est aussi prendre le risque d'être blessé en opération. Dès lors, se reconstruire est un nouveau combat à mener, dans lequel un mental fort est nécessaire pour surmonter son invalidité et se réadapter. La résilience est rendue possible grâce à la pratique d'un sport, et plusieurs associations proposent aux blessés de guerre des activités sportives adaptées à leur situation.

Créé en 1966, le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI) est le plus vieil acteur de la reconstruction par le sport des militaires blessés. Il accompagne la réinsertion des personnes en situation de handicap en leur permettant de pratiquer différents sports en loisir ou en compétition. Natation, tennis de table, cyclisme en tandem ou encore escrime sont au menu des activités proposées par le CSINI.

Chaque année, les « Rencontres Militaires Blessures et Sport » (RMBS) sont organisées par le Centre National des Sports de la Défense (CNSD). À ces occasions, les militaires blessés de l'ensemble des armées se réunissent autour d'activités sportives pluridisciplinaires adaptées à leur pathologie et peuvent échanger, se dépasser et cultiver les liens sociaux.

En plus de l'appui à la reconversion des blessés de guerre et le soutien des orphelins, l'association Terre Fraternité favorise leur reconstruction par le sport, en finançant des actions menées par le CSINI et les RMBS, et des prothèses de sport. Elle intervient également dans le sponsoring de blessés à l'occasion d'événements comme « La marche de Nimègue », « Help for Heroes », ou encore « Marine Corps Trials ».

Initié par le Centre National des Sports de la Défense (CNSD), *AD VICTORIAM*, du latin « vers la victoire », est un circuit de 10 étapes, étalé de janvier à décembre, comprenant 9 activités sportives multisports et une cérémonie de remise des prix. Tous les blessés peuvent y participer, quel que soit le statut de l'accident (trajet, mission, maladie), le handicap (physique et psychique), l'âge ou le sexe. Ce challenge occupe une place fondamentale dans le parcours de reconstruction par le sport des blessés des armées.

Prendre la mer pour libérer son esprit. C'est autour de cette philosophie que l'association « La voile pour se reconstruire » organise, avec son président, Christophe Combi et ses bénévoles, des



En juillet 2019, le CSINI a organisé la Tème édition du stage "militaires blessés et familles" en Ardèche à Meyras.



L'association « Au-Delà de nos Handicaps (ADH) » a participé, en mars 2019, au Grand Prix de Serre-Chevalier.



Des blessés de guerre et leurs familles lors du tour de Corse en catamaran avec « La voile pour se reconstruire », en mai 2019.

embarquements sur voilier pour des soldats blessés de guerre. Ils n'ont, pour la plupart, jamais fait de voile et sont initiés aux joies de la mer lors d'un Tour de Corse ou d'une régate dans le Morbihan. Les conjoints sont également les bienvenus à bord.

« Au-Delà de nos Handicaps », association affilée à la Fédération des Clubs de la Défense et reconnue d'Intérêt général, accompagne la reconstruction et la réinsertion des soldats blessés, notamment par la pratique d'activités de pleine nature. En effet, en incitant à repousser ses limites, les grands espaces favorisent la résilience, et permettent de toucher à de nouvelles perspectives de vie. En mars dernier, l'association participait au Grand Prix de Serre-Chevalier, offrant ainsi la possibilité à un ressortissant de la Police

National de découvrir le ski assis et surtout le monde des sports de glisse adaptés.

Sur le plan international, soldats et vétérans de guerre blessés et handicapés ont leur compétition multisports : les Invictus Game. Créés en 2014 par le prince Harry, cet événement, inspiré des jeux paralympiques, permet aux soldats blessés de surmonter leur handicap et devenir les meilleurs dans leur discipline. La prochaine édition aura lieu à La Haye en 2020 et l'équipe de France s'y prépare déjà!

Ces initiatives, dont la liste n'est pas exhaustive, démontrent l'intérêt du sport dans le processus de réadaptation. Si la blessure est un risque inhérent au métier de militaire, le sport est définitivement un des piliers de la vie du soldat et donc un moteur dans le cadre de sa reconstruction.

Le sport au service des blessés civils

Parce que le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société, la Fédération Française Handisport propose des activités sportives adaptées à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel. Rugby fauteuil, basketball, cyclisme ou encore équitation, pour une pratique ponctuelle ou régulière, chacun y trouve sa discipline et son rythme.

Le saviez-vous?

La France compte 250 sportifs inscrits sur les listes de haut-niveau qui participent aux championnats nationaux mais également aux championnats européens ou mondiaux.

Hubert Faure, survivant du commando Kieffer

Hubert Faure a fêté ses 105 ans le 28 mai. Il est l'un des 3 membres encore vivants du commando Kieffer ayant participé au débarquement en Normandie le 6 juin 1944. Soixantequinze ans plus tard, rappel du parcours hors du commun d'un de ces 177 Français en uniforme.

Engagé au service de la France à 20 ans

Hubert Faure est né le 28 mai 1914 en Dordogne. Après la mort de son père, ancien Poilu, il décide de s'engager et devient, en 1934, sous-officier du 22ème régiment de Dragons de Pontoise. Désormais, il ne cessera de protéger et servir la France.

Devenu instructeur à Paris, il intègre en parallèle un régiment de chars de combat. Dès le début de la Seconde Guerre mondiale en 1939, son régiment est envoyé défendre la ligne Maginot à la frontière belge.

En juin 1940, il est fait prisonnier par l'armée allemande et s'évade une première fois pour rejoindre le maquis, dans sa Dordogne natale. Pourchassé par la police allemande, il décide de rejoindre le Général de Gaulle en Angleterre via le Portugal après avoir traversé à pied l'Espagne et s'être évadé une seconde fois du terrible camp d'internement de Miranda.

Débarquement de juin 1944 dans les rangs du commando Kieffer

La vertu de l'engagement solidement ancrée en lui, Hubert Faure se porte volontaire pour rejoindre le commando



Kieffer un an avant le débarquement. Au sein de ce commando composé de 177 fusiliers-marins français et dirigé par le commandant Philippe Kieffer, Hubert Faure se fait vite remarquer pour son expérience militaire et sa force physique et mentale.

Il est alors propulsé au grade de maître-principal de la Marine Nationale. Béret vert vissé sur la tête, il participe activement à la reconnaissance des plages du débarquement grâce à des cartes et des maquettes.

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, le Commando Kieffer débarque sur la plage de Colleville-sur-Orne (Calvados). Ces hommes sont les seuls Français en uniforme à participer au débarquement terrestre de Normandie. Dès leur arrivée, ils sont accueillis par les tirs nourris des Allemands. Hubert Faure se fait

même souffler par un tir d'obus. Malgré sa blessure à la plèvre, il dirige les tirs de destruction contre les fortifications allemandes puis poursuit l'opération pendant plusieurs semaines.

Sa blessure s'infectant, il est rapatrié en Angleterre pour y être soigné et très rapidement renvoyé en Normandie pour poursuivre les combats. Dès lors, il va jusqu'aux Pays-Bas pour repousser les Allemands.

En 1947, le commando Kieffer étant dissout, il reprend des études d'ingénieur à Toulouse, puis commence une carrière dans les travaux publics.

En 2008, il est élevé au grade de commandeur de la Légion d'Honneur. Jusqu'à aujourd'hui, il ne cesse de transmettre son expérience de la guerre aux jeunes générations, s'inscrivant ainsi dans le devoir de mémoire.

Livre



Une mission au péril de sa vie

« Piège au Levant » nous immerge au cœur d'une mission de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) à la frontière syro-libanaise.
Un opérateur de la DGSE est envoyé dans cette région afin d'infiltrer une organisation

terroriste dans le but de retrouver l'un de ses combattants. Mais rien ne va se passer comme prévu. Dans un contexte géopolitique proche de la série « Le Bureau des Légendes » diffusée sur Canal+, l'auteur, ancien officier du renseignement, nous plonge dès les premières pages du livre au cœur de cette mission, en suivant son personnage principal « Charles ». D'un réalisme bouleversant, ce roman permet au lecteur d'entrer dans les pensées du personnage principal. Amateurs de récits géopolitiques à suspense, ce livre est fait pour vous!

Piège au Levant, Roland Pietrini Editions Pierre de Taillac - 209 pages - 14,90 € Date de publication : avril 2019

DVD

La sélection de l'ECPAD, agence d'images de la Défense



La cavalerie métropolitaine

« Carnets de guerre » (26mn) rapporte les récits des hommes qui ont partagé avec leurs chevaux les affres de la Grande Guerre.

À partir d'archives françaises et allemandes,

« À la croisée des chemins » (52mn) dépeint la vaste fresque de l'histoire équestre militaire européenne.

DVD Durée : 78 minutes - 14,90 € (ou 10,43 € après remise)



Les cavaleries de l'histoire

Deux documentaires pour illustrer les relations entre les hommes et leurs chevaux pendant les conflits. « Spahis, une vie à part » (52mn) relate la conquête de l'Afrique du Nord jusqu'à nos jours.

« Le cheval barbe, une indéfectible alliance » (26mn) relate l'histoire commune de cette race nerveuse et élégante de l'armée française.

DVD Durée : 78 minutes - 14,90 € (ou 10,43 € après remise)

Modalités de commande en bas de page 2

Fondation d'entreprise

Un lieu inédit pour la Libération de Paris



La Fondation d'entreprise La France Mutualiste est mécène du musée de la Libération de Paris - musée du Général Leclerc - musée Jean Moulin et a financé son déménagement place Denfert-Rochereau, sur le site qui fut le poste de commandement secret du Colonel Rol-Tanguy, chef des Forces Francaises de l'Intérieur d'Ile-de-France à l'époque. C'est avec enthousiasme que les membres de la Fondation ont participé à l'inauguration de ce nouveau musée le 25 août dernier, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Libération de Paris. Ce lieu inédit fait revivre l'insurrection populaire d'août 1944 en présentant

l'action convergente de deux héros de la Seconde Guerre mondiale : Philippe Leclerc de Hauteclocque, commandant de la 2ème Division blindée, et Jean Moulin, haut fonctionnaire à la tête du Conseil national de la Résistance, qui avaient répondu très tôt à l'appel visionnaire du Général de Gaulle de refuser la soumission.

Grâce à une scénographie originale, les visiteurs sont invités à découvrir cette période cruciale de l'histoire contemporaine.

Vous souhaitez visiter le musée ?

C'est gratuit et ouvert du mardi au dimanche de 10h à 18h! Rendez-vous place Denfert-Rochereau, 75014 Paris.



Comparez... Économisez!

* Offre proposée par Media Courtage, Société du groupe La France Mutualiste, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur orias.fr (RCS 524 259 975 BREST) – SIRET n° 524 259 975 00026, Rue Jean Fourastié – CS 80003 – 29480 Le Relecq Kerthuon. La France Mutualiste n'est pas l'assureur.

(1) Remboursement d'un montant égal à 1 mois de cotisation d'assurance santé et/ou habitation et/ou auto. Offre valable pour toute adhésion à un contrat d'assurance santé et/ou habitation et/ou auto souscrit entre le 9 septembre 2019 et le 31 décembre 2019, et valable une fois par contrat. Le remboursement sera effectif au plus tard au cours du 11^{ème} mois suivant la prise d'effet du contrat, sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur et que l'adhérent soit à jour du paiement de ses cotisations.

L'assurance d'un esprit de famille



www.lafrancemutualiste.fr

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific, 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex.